

Pourquoi une Politique Genre ?

La vision de SWISSAID souligne l'égalité entre hommes et femmes comme l'une des conditions fondamentales pour un développement durable dans la dignité (Charte 2001). Dans sa planification stratégique 2012 - 2016, SWISSAID réaffirme sa volonté d'intégrer cette vision à tous les niveaux institutionnels et opérationnels de l'organisation.

Depuis 1981, l'autonomisation de la femme a été une des priorités du travail de SWISSAID. Ceci se reflète dans l'approche qu'elle applique sur le terrain : soutien des initiatives des femmes marginalisées et promotion de la position de la femme au sein de la société, afin qu'elle puisse agir sur son propre développement au même titre que l'homme.

La première version de la Politique Genre de SWISSAID a été approuvée en décembre 2003; elle promeut l'intégration de l'approche genre et développement. La mise en œuvre de la Politique Genre dans les programmes pays de SWISSAID dépend des priorités définies et du contexte local. Les Bureaux de Coordination ont ainsi élaboré leurs propres Politiques Genre, adaptées aux conditions économiques, sociales et politiques locales.

Dans sa stratégie 2005-2011, SWISSAID a mis l'accent sur la coresponsabilité des hommes dans le processus d'égalité entre hommes et femmes. Plusieurs pays ont donc inclus dans leur programme des activités spécifiques destinées à remettre en question la répartition traditionnelle des rôles entre hommes et femmes et à lutter contre la violence domestique.

Une Politique Genre est nécessaire afin de combler le vide entre les principes institutionnels et la pratique, et pour assurer une approche genre plus claire à tous les niveaux de l'organisation. Le suivi de sa mise en œuvre constitue une responsabilité fondamentale des instances de direction.

Cette Politique Genre institutionnelle est censée servir de référence et d'orientation aux stratégies spécifiques des différents niveaux institutionnels de l'organisation.

Genre : de quoi s'agit-il ?

«On ne naît pas femme, on le devient»

Simone de Beauvoir, 1949

Le mot **genre** fit son apparition dans les années 70. Il fut introduit pour désigner les caractéristiques masculines et féminines qui sont déterminées par l'environnement social, par opposition aux caractéristiques biologiques (sexe). La **distinction entre sexe et genre** cherche à mettre en exergue le fait que tout ce que la femme et l'homme font, et tout ce qui est attendu d'eux – avec pour exception les fonctions sexuelles biologiques (grossesse, allaitement etc.) – peut changer et évoluer en fonction de facteurs sociaux, économiques et culturels.

Nous naissons de sexe féminin ou masculin, mais apprenons à être une fille ou un garçon, puis à devenir femme ou homme. On nous enseigne les comportements, les attitudes et les activités correspondants. Ce comportement, appris et assimilé, détermine les **rôles de genre**.

Le genre est **relationnel** : le genre décrit la relation entre femmes et hommes dans leurs rôles respectifs (épouse-époux, fille-mère, frère-sœur, entre amis, entre collègues, etc.). Ces rôles varient grandement d'une culture à l'autre, et, au sein d'une même culture, d'un groupe social à l'autre. Différents rôles et caractéristiques sont attribués aux gens non seulement selon leur genre, mais également selon leur caste, leur classe sociale, leur appartenance ethnique, leur religion ou encore leur âge. De plus, étant donné que la culture est dynamique et que les conditions socio-économiques changent, les rôles de genre évoluent aussi. Chaque personne est positionnée dans la société selon ces différents critères, qui, en constante interaction, déterminent les relations sociales de pouvoir. Ainsi, la position sociale d'une femme âgée, de peau blanche et de classe ouvrière sera différente de celle d'une femme de peau noire, professeuse à l'Université, ou d'une jeune fille indigène habitant dans un bidonville, par exemple. Comprendre les différences et les discriminations liées au genre permet donc également de mieux appréhender les différences et les discriminations entre groupes sociaux.

Ainsi, pour lutter contre la discrimination, l'objectif à atteindre doit être l'équité et l'égalité des genres.

Viser l'**équité des genres** c'est d'être « juste » entre hommes et femmes. Pour atteindre cet objectif, des mesures doivent être prises pour compenser les désavantages historiques et sociaux qui empêchent femmes et hommes de bénéficier des mêmes règles du jeu. L'équité mène à l'égalité.

Concrètement, l'**égalité des genres** fait référence à la garantie d'un traitement égal dans quatre domaines. Premièrement, avoir les mêmes possibilités de réaliser ses objectifs personnels, qu'ils soient d'ordre intellectuel, physique ou émotionnel. Deuxièmement, jouir d'un traitement égal en matière de sécurité, de rémunération et de conditions de travail. Troisièmement, disposer de droits égaux dans les domaines économique, politique, civique et culturel. Finalement, bénéficier d'une répartition égale des tâches familiales et communautaires, ce qui permet par exemple une redistribution équitable des tâches domestiques.

Le concept plus récent de **Justice Genre** se base sur l'approche des droits humains. La justice genre peut être définie comme « la protection et la promotion des droits civils, politiques, économiques et sociaux sur la base de l'égalité genre ». La justice genre exige que les décideurs soient **responsables** de la lutte contre l'injustice et la discrimination qui maintiennent les femmes dans la pauvreté et l'exclusion.



Homme participant à une manifestation contre la violence domestique – Colombie.

Le statut de la femme aujourd'hui

L'inégalité des genres est une cause à effet majeure de la faim et de la pauvreté: on estime que 60% des personnes souffrant de faim chronique sont des femmes et des filles, bien qu'elles soient les principales responsables de l'approvisionnement en denrées alimentaires. Les femmes représentent plus des deux tiers des 796 millions d'analphabètes présents dans le monde. Quelques 600 millions de femmes, c'est-à-dire plus de la moitié des femmes travaillant dans le monde ont un emploi précaire, souvent en dehors de la législation du travail.

Les femmes sont l'épine dorsale de l'économie rurale, en particulier dans les pays en voie de développement. Dans certaines régions du monde, les femmes représentent 70% de la main-d'œuvre agricole. Au niveau mondial, elles constituent 43% des travailleurs agricoles. Le pourcentage des chefs de famille féminins dans les milieux ruraux, dont beaucoup sont des agricultrices, varie d'environ 15-40% en Amérique latine, 10-25% en Asie, et 20-45% en Afrique sub-saharienne. Pourtant, l'accès aux ressources productives n'est pas égal: en Inde, seulement 11% des propriétaires terriens sont des femmes, au Nicaragua, le ratio est de 18% et en Tanzanie moins de 20%. Comparé aux hommes, les femmes des milieux ruraux ne perçoivent qu'une fraction du crédit, des ressources ou de la formation en agriculture.

Malgré les progrès importants effectués dans le cadre juridique, des millions de femmes déclarent avoir été victimes de violences dans leur vie, notamment dans la sphère intime. L'oppression et la violence sexuelle contre les femmes demeurent une caractéristique des sociétés patriarcales dans le monde, quelque soit le contexte culturel ou religieux. Et les conflits armés contemporains intensifient systématiquement les abus sexuels sur les femmes.

L'iniquité entre les genres est préjudiciable au travail de développement. De plus, elle présente un obstacle au développement de manière générale. Par conséquent, les relations de genre font partie des domaines clé de la coopération au développement.

L'approche Genre et Développement

Historiquement, la coopération au développement s'est concentrée d'abord sur la promotion de la femme dans les activités économiques. Plus tard, les rapports de pouvoir

inégaux entre hommes et femmes ont été intégrés: ainsi l'**approche genre** est un cadre analytique qui se concentre sur les processus et mécanismes engendrant et renforçant les iniquités et les inégalités entre hommes et femmes. Une **analyse genre** se focalise sur les rapports de pouvoir (en questionnant les rôles, l'accès aux ressources et leur le contrôle des ressources, les prises de décisions) et sert d'étude de base pour de nouvelles stratégies de développement.

L'approche Genre et Développement (GED) vise à baser toute intervention sur une analyse genre participative et sur une analyse des besoins, des intérêts et des motivations en cherchant à conférer aux femmes le pouvoir d'améliorer leur position par rapport aux hommes de manière à ce que cela transforme et profite à la société dans son intégralité. L'approche GED est donc animée par une motivation forte : travailler pour l'équité et le respect des droits humains, hommes et femmes confondus.

GED suppose également la distinction entre les besoins genre pratiques et stratégiques qui constitue un instrument analytique utile pour assurer la prise en compte des changements structurels dans la société.

Les besoins pratiques de genre sont une réponse aux besoins immédiats perçus. Cependant, ils ne remettent pas en cause la division sexuelle du travail ni la position de subordination des femmes, contrairement aux **besoins stratégiques de genre**. Il est important de reconnaître que l'obtention de meilleures conditions (besoin pratique) ainsi que de meilleures positions (besoin stratégique) sont toutes deux essentielles pour le développement.

L'approche des activités de soin

Des débats récents démontrent comment le potentiel économique et social du travail des femmes est sous-estimé et entravé. Les femmes sont plus enclines que les hommes à s'engager dans des activités économiquement peu rémunérées, dans du bénévolat et des emplois précaires. Par conséquent, la productivité et les revenus du travail des femmes sont faibles et le fait que le travail rémunéré et non rémunéré des femmes est un facteur clé de réduction de la pauvreté n'est pas reconnu.

Un facteur important qui anime ces types de comportement est la différence dans la façon dont les femmes et les hommes assument la responsabilité des activités de soins.

Depuis le milieu des années 90, de nombreuses déclarations de conférences des Nations Unies, tenues au plus haut niveau, et de la Banque Mondiale révèlent que le partage égal des responsabilités entre femmes et hommes dans les activités de soins est une condition essentielle pour le développement.

Les **activités de soin** comprennent tous les services interpersonnels de soins, rémunérés ou non, qui contribuent directement au profit et sont mises à disposition de la vie humaine (et donc à la reproduction de la force de travail); elles servent ainsi à maintenir le système économique en tant que tel.

Les activités de soins – par exemple, nourrir un enfant - ne peuvent pas être mises de côté; elles obligent les prestataires de soins, principalement les femmes, à renoncer à des opportunités telles que activités génératrices de revenus, engagements politiques ou formations.

En plus de l'importance sociale et économique donnée aux activités de soins, l'approche du soin a l'avantage de faire le lien entre les interventions au niveau des ménages dans le cadre politique et économique. Une coresponsabilité accrue des hommes pour l'égalité des genres ne dépend pas seulement des changements de comportement individuel, mais aussi des investissements et des politiques en faveur d'un système de soins égal et efficace.

Lors de la promotion de la **coresponsabilité des hommes** dans le processus de l'équité entre les genres, il convient de garder à l'esprit la différence dans le temps consacré par les hommes et par les femmes aux activités de soins. Les normes sociales, la propriété et le contrôle des ressources (y compris l'utilisation du temps) ainsi que la liberté de mouvement selon que l'on est homme ou femme, sont autant de facteurs importants qui définissent la voix et le pouvoir de négociation entre les membres d'un ménage.

La **violence domestique** envers les femmes est une manifestation claire de l'inégalité hommes-femmes au sein du ménage. La coresponsabilité signifie que les hommes agissent pour prévenir la violence envers les femmes et les enfants.

SWISSAID souhaite contribuer à la promotion d'un monde où hommes et femmes ont les mêmes opportunités, les mêmes possibilités d'accès et de choix, les mêmes droits ; où tous deux jouissent d'une intégrité physique et psychologique et peuvent participer acti-

vement au développement de leur pays, et cela dans toutes les sphères – économique, politique, sociale, personnelle, spirituelle et organisationnelle. Toute activité de SWISSAID aspire à remplir cet objectif fondamental.

Pour y arriver, SWISSAID s'engage pour l'élimination de la discrimination des femmes, qui fait partie des discriminations ethniques, de classe, de religion, d'âge, etc. SWISSAID demande également la coresponsabilité des hommes pour atteindre les objectifs de la Justice Genre.

Les principes de SWISSAID relatifs au genre

Pour atteindre l'objectif d'équité et d'égalité des genres, SWISSAID s'appuie sur les principes suivants :

- Nous reconnaissons que la problématique de genre est liée à des valeurs et des attitudes personnelles souvent inconscientes, qui peuvent être changées.
- Travailler sur le genre et la mise en œuvre d'une Politique Genre nécessite l'engagement de chacun et chacune, à tous les niveaux de l'institution et en particulier du Comité du Conseil de Fondation de SWISSAID.
- Le genre est aussi lié à la situation politique, économique et sociale d'un pays. Par conséquent, SWISSAID soutient ses partenaires, en particulier les organisations féminines, dans leurs actions de plaidoyer.
- Le renforcement des droits des femmes est un point clé de l'approche de SWISSAID en matière de droits humains.
- Reconnaisant qu'une approche genre exige des compétences spécifiques, SWISSAID encourage la formation continue de ses collaborateurs et partenaires en matière de sensibilisation à ce thème, ainsi que des stratégies pour éliminer la discrimination entre hommes et femmes.
- Pour être efficace, des contextes différents demandent des approches et des stratégies différentes. Sur la base de la Politique Genre institutionnelle, les Bureaux de Coordination mettent ainsi en œuvre leur propre Politique Genre adaptée aux conditions spécifiques de leur pays.



Remise d'un prix à un couple qui a établi une relation plus égalitaire durant l'année écoulée – Inde.

La stratégie des 4 axes de SWISSAID

L'approche genre doit être abordée de manière globale si elle veut être efficace. Par conséquent, SWISSAID adopte une stratégie qui prend en compte les approches Genre et Développement, ainsi que les Activités de Soins. SWISSAID donne la priorité à quatre axes complémentaires:

Intégration du concept genre à tous les niveaux

Le genre est d'actualité pour SWISSAID dans son ensemble. A tous les niveaux et dans tous ses domaines d'action, SWISSAID soutient activement une participation égale et équitable des hommes et femmes. Au sein de notre organisation, ceci suppose concrètement une intégration de l'approche genre dans les documents, les processus de travail ainsi que dans les comportements. Pour notre mission sur le terrain, cela implique une intégration des approches Genre et Développement ainsi que des Activités de Soins dans notre méthodologie de coopération au développement. Pour intégrer le genre dans les programmes pays, il sera nécessaire de disposer d'une analyse, d'effets directs spécifiques et d'indicateurs sensibles à la thématique.

Autonomisation de la femme

Face aux inégalités généralisées entre hommes et femmes, des efforts particuliers sont nécessaires pour mettre fin aux différentes formes de discrimination envers les femmes. C'est pour cela que SWISSAID promeut des actions d'autonomisation des femmes à travers l'amélioration de ses conditions et positions

personnelles, familiales, sociales, économiques et politiques. Un moyen efficace pour interrompre la reproduction des inégalités genre à travers les générations est l'autonomisation des jeunes adolescentes et la promotion économique des jeunes femmes en vue d'augmenter leurs opportunités.

SWISSAID accorde une attention particulière à la charge de travail des femmes et à la **réduction** du temps consacré aux activités de soins. Par conséquent, SWISSAID analysera, pour chaque intervention, les changements concernant la charge de travail et les stratégies visant à la réduire, en encourageant la coresponsabilité des hommes dans les activités de soins.

Les femmes doivent non seulement jouer un rôle actif au sein des organisations partenaires et dans la mise en œuvre des projets, elles doivent aussi devenir des dirigeantes. SWISSAID encourage et soutient les femmes à assumer des positions dirigeantes dans les organisations partenaires ou d'autres institutions, avec pour objectif une participation égale d'hommes et de femmes dans les postes de leaders.

Sensibilisation et renforcement de capacités

Nous, femmes et hommes confondus, contribuons à forger les relations avec les personnes du même sexe et entre les deux sexes. Une connaissance de la thématique genre et une prise de conscience du potentiel de changement que nous portons en nous-mêmes sont donc essentielles pour atteindre un développement équilibré entre hommes et femmes.

La **reconnaissance** de l'importance économique du travail rémunéré et non rémunéré

des femmes et une répartition plus équitable des activités de soins est une autre condition nécessaire pour la justice entre hommes et femmes.

SWISSAID encourage la sensibilisation à la problématique de genre et renforce les compétences spécifiques de ses collaboratrices et collaborateurs ainsi que de ses partenaires. Tous les Bureaux de Coordination mettent en œuvre leur propre Politique Genre adaptée aux conditions et besoins de leurs groupes cibles.

L'évaluation des données quantitatives et qualitatives, séparées par sexe, qui reflètent le changement des conditions de vie et de comportement permettra de suivre et de mesurer les politiques de genre.

SWISSAID promeut également l'analyse genre entre femmes, entre hommes et entre femmes et hommes.

Influence sur les politiques

Les conditions sociales, politiques et économiques de base influencent les relations de pouvoir entre hommes et femmes et, de ce fait, peuvent limiter ou promouvoir la justice genre. SWISSAID soutient les partenaires dans la lutte politique pour éliminer toute forme de discrimination genre. Les droits des femmes feront partie de toutes les activités de plaidoyer de SWISSAID, en se concentrant sur la réduction de la charge de travail pour les activités de soins, les droits fonciers des femmes, la reconnaissance du rôle important des femmes dans l'agriculture, la condamnation de la violence contre les femmes et la fourniture d'infrastructures, par exemple l'approvisionnement en eau.



Femme expliquant la relation entre équité de genre et autonomisation de la femme à l'aide d'un graphique – Nicaragua.